

EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Communauté de Communes VAL DE GATINE
Place Porte Saint-Antoine
79220 CHAMPDENIERS

délibération :
D_2022_10_7

Nombre de délégués en
exercice : 46

Présents : 31

Votants : 35

Objet : SAAD -
Proposition budgétaire

L' an deux mille vingt deux, le mardi 13 décembre à 20 h 00, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire salle de réunion du smited à Champdeniers, ZAE de Montplaisir 79220 CHAMPDENIERS, sous la présidence de Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Le Président.

Date de convocation du : 06 Décembre 2022

Titulaires : Monsieur BARANGER Johann, Monsieur BARATON Yvon, Madame CHAUSSERAY Francine, Monsieur DOUTEAU Patrice, Monsieur GUILBOT Gilles, Monsieur JEANNOT Philippe, Madame JUNIN Catherine, Madame MICOU Corine, Monsieur MOREAU Loïc, Monsieur OLIVIER Pascal, Monsieur ONILLON Denis, Monsieur RIMBEAU Jean-Pierre, Madame TAVERNEAU Danielle, Monsieur ATTOU Yves, Monsieur DELIGNÉ Thierry, Monsieur BIRE Ludovic, Monsieur DEBORDES Gwénaél, Monsieur DUMOULIN Guillaume, Madame GOURMELON Catherine, Madame GUITTON Sylvie, Madame HAYE Nadia, Madame SAUZE Magalie, Monsieur SISSOKO Ousmane, Madame TEXIER Valérie, Madame TRANCHET Myriam, Madame BERNARDEAU Lydie, Monsieur CAILLET Patrick, Monsieur SIRAUD Pierre, Monsieur MOREAU Lionel

Suppléant(s) en situation délibérante : Monsieur CHAUVIERE Jacques, Madame PICAUVILLE Maryse

Pouvoirs :

Madame BAILLY Christiane a donné pouvoir à Monsieur SISSOKO Ousmane
Madame RONDARD Audrey a donné pouvoir à Monsieur MOREAU Loïc
Monsieur DEDOYARD Philippe a donné pouvoir à Monsieur ONILLON Denis
Madame BIEN Michèle a donné pouvoir à Monsieur CAILLET Patrick

Absent(s) : Monsieur LIBNER Jérôme, Monsieur FRERE Fabrice, Madame GIRARD Marie-Sandrine, Monsieur POUSSARD Yves, Madame MARSAULT Annie, Monsieur FAVREAU Jacky

Excusé(s) : Madame BAILLY Christiane, Monsieur LEGERON Vincent, Madame EVRARD Elisabeth, Monsieur FRADIN Jacques, Monsieur LEMAITRE Thierry, Madame BECHY Sandrine, Monsieur MEEN Dominique, Madame RONDARD Audrey, Monsieur DEDOYARD Philippe, Monsieur PETORIN Patrick, Madame BIEN Michèle

Secrétaire de Séance : Monsieur Yves ATTOU

VU le code général des collectivités territoriales

VU le code de l'Action sociale des Familles en ses articles L 314-7 et R314-4 et R314-20

VU l'instruction budgétaire et comptable M 22

VU l'arrêté préfectoral complémentaire portant création du budget annexe services à la personne à domicile

VU le rapport d'orientation budgétaire du service

VU la délibération du conseil communautaire en date 10.05.2022 portant reprise des résultats 2021 au budget 2023 pour un montant de 62 370.44 €

VU la délibération du conseil communautaire en date du 13.12.2022 actant les tarifs applicables au 1er janvier 2023

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire **DECIDE à l'unanimité**

- **D'adopter la proposition budgétaire 2023 qui sera adressée au conseil départemental comme suit :**

Section de fonctionnement :

DEPENSES	BUDGET GLOBAL 2023
G1-dépenses exploitation courante	66 558
G2-dépenses du personnel	997 045
G3-dépenses de structure	38 135
002- report déficit n-2	62 370
TOTAL DEPENSES	1 164 109
RECETTES	
G1- produits de la tarification	610 584
G2-produits d'exploitation	553 525
G3- produits financiers	0
002-report excédent n-2	0
TOTAL RECETTES	1 164 109

Section d'investissement :

DEPENSES	budget 2023	RECETTES	budget 2023
205 Licences		10222 Fonds compensation TVA	590,00
2183 Matériel de bureau et informatique		28183 Matériel de bureau et inform.	2187,00
2188 Autres matériels	590,00	28184 Mobilier	153,00
2184 Mobilier	3650,00	28188 Autres	1310,00
TOTAL DEPENSES	4240,00	TOTAL RECETTES	4240,00

- D'autoriser M. le Président ou son vice-président par délégation à signer toutes pièces se rapportant à la présente délibération

Pour : 35 Contre : 0 Abstention : 0

Le secrétaire de séance
Yves ATTOU

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Emis le 13/12/2022
Publié le 15/12/2022
Transmis en sous-préfecture le

Fait et délibéré, les jours, mois et an ci-dessus.

Le Président
Jean-Pierre RIMBEAU



(Handwritten signature)